

l'ouverture
des portes
du palais de
justice,
« Le Soir »
livre des
images
exclusives

Vues imprenables du

LE Soir
14 oct. 2011

Les 13 barreaux francophones et le barreau germanophone du pays sont rassemblés au sein de l'OBFG (l'ordre des barreaux). C'est ensemble qu'ils organisent, ce samedi, une journée portes ouvertes dans tous les palais de justice de la Communauté française. Le détail des activités peut être obtenu sur le site www.avocat.be. Robert De Baerdemaeker, le président de l'OBFG, nous explique que l'intérêt de la démarche.

L'opération est d'envergure ?
Effectivement, dans tous les palais, les avocats vont accueillir les visiteurs pour leur expliquer le fonctionnement de la justice, leur montrer des procès, et ce que représente le travail de l'avocat. C'est à la fois une approche didactique et qui vise à démythifier ce travail. Un des objectifs est de montrer que l'avocat n'est pas seulement belliqueux, mais qu'il peut aussi être un bon conseiller capable, notamment, de promouvoir des alternatives au procès : la médiation...
L'utilisation des infrastructures des palais de justice est cruciale pour cet exercice ?

Oui, c'est le lieu naturel où se déroule l'œuvre de justice. Il est donc normal d'accueillir les citoyens dans les palais. Diverses animations auront lieu pour faire connaître la profession, mais aussi les lieux : des visites du palais, des procès simulés, des explications basiques, des jeux pour les enfants...
Si la justice bruxelloise est « éjectée » du vieux palais de justice, continuerez-vous à organiser de telles journées ?
Certainement, oui. Mais nous ne sommes pas (encore) éjectés. Autour dans le pays, je signale que de nouveaux palais ont été construits en gardant cette dimension symbolique importante. A Bruxelles, ce serait une erreur de délocaliser toute la justice dans des bureaux communs, semblables à ceux d'une administration. Les lieux symboliques comme le vieux palais de Bruxelles servent effectivement de prétexte pour faire venir les gens à nous. On va leur montrer le bâtiment, mais ensuite on va aussi tenter de rendre la justice moins opaque.

Et qui vient vous rencontrer ?

Il y a un peu de tout, des familles avec enfants, d'anciens jurés des assises qui disent revenir sur le lieu du crime, des justiciables... Les ex-jurés se disent très impressionnés par ce qu'on leur a fait faire. Globalement, le public est très varié. Le succès de la journée dépend de divers critères comme la météo, ou l'organisation d'autres événements de jour-là. Mais les gens sont toujours très contents de s'être déplacés. Et ils ne viennent pas pour profiter d'une consultation juridique gratuite. ■

JEAN-PIERRE BORLOO

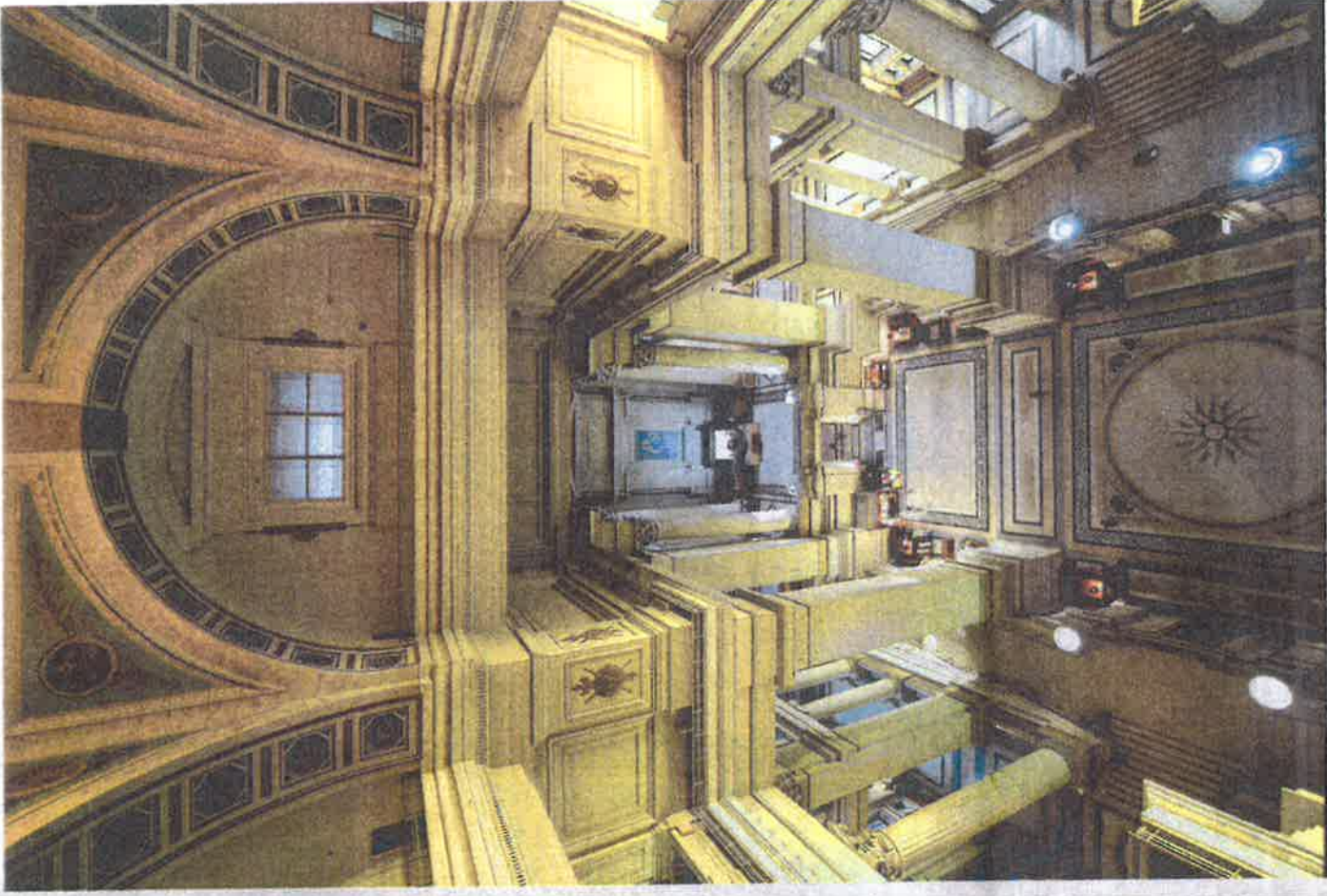


© YOUNES AYAD (5)



UNE SALLE des pas perdus immense : 3.600 m² en surface, avec une coupole qui culmine à 100m de haut. Plusieurs balcons permettent de la contourner à des hauteurs équivalentes au 6^e et au 8^e étage d'un immeuble. Dans chaque recoin, chaque salle inoccupée, sont entassées des archives que la justice doit garder et stocker pendant des années. Vu l'état du palais, elles sont livrées aux intempéries (il pleut dans le palais !) et aux déjections de pigeons. Les colonnes sont parfois décorées de figures inspirées des fouilles réalisées au XIX^e siècle en Egypte.

© PIERRE-YVES THIENPONT



Un édifice plus vaste que la Basilique Saint-

C'est un monument unique au monde, le plus vaste édifice construit au cours du XIX^e siècle. Avec ses 26.000 m² il dépasse la surface au sol de la basilique Saint-Pierre à Rome. Un exemple d'architecture qui a été copié, en proportion plus réduite et sans la coupole, à Lima au Pérou.

C'est l'architecte de la Ville de Bruxelles qui a conçu ce « monstre » en 1862. Joseph Poelaert avait pour mis-

sion de rassembler tous les services de la justice en un seul bâtiment. L'endroit de l'édification fut choisi sur la hauteur du « Galgenberg » (le mont aux potences), entre la vallée de la Senne et du Maelbeek, où l'on exécutait les condamnés à mort. Pour cela, il fut nécessaire de raser une partie du quartier populaire des Marolles.

Cette composition architecturale est une des premières applications avé-

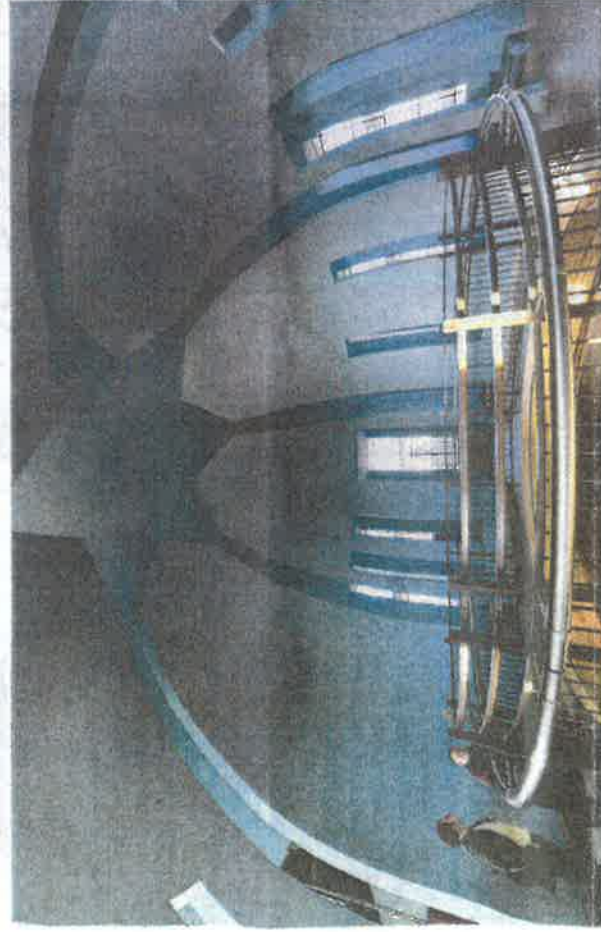
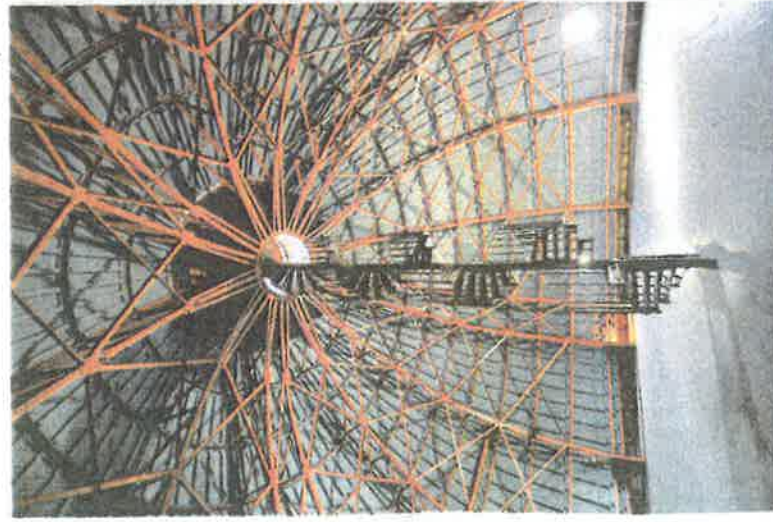
rées du nombre d'or (1,618 033). Un concept basé sur le respect de proportions précises, fort en vogue parmi les bâtisseurs de l'époque. Cette technique a été appliquée pour la composition en plan et en élévation intérieure de l'édifice.

La première pierre fut posée en 1866 et le nouveau palais a été inauguré en 1883, après la mort de l'architecte (en 1879). Pour l'anecdote, il faut savoir

que l'impressionnante porte en bronze (plus de 10m de haut et 4m de large, pour 15.000 kg) date de 1896, mais elle a été remplacée par une copie en 1932, car le bronze avait été dérobé lors de la Première guerre mondiale. Autre date, dramatique, celle de l'incendie partiel du bâtiment, en 1944, par l'occupant en fuite. Des traces de suite sont encore visibles sur des murs proches de la coupole.



palais de justice



LA COUPOLE bleue est ouverte sur la salle des pas perdus. Elle est surmontée par une autre salle semi-sphérique menant, par un escalier en colimaçon, au lanterneau perché à plus de cent mètres de haut. La vue sur Bruxelles y est imprenable. Toujours en hauteur, mais plutôt au-dessus de l'entrée principale, une grande salle de spectacle a été coupée en deux. Elle abrite des archives et des dossiers de justiciables. Plus petite, une salle permet aux travailleurs de palais de faire du sport. © PIERRE-YVES THIENPONT



Pierre à Rome

Quelques chiffres donnent le tour-nis. Le palais de justice dessine un rectangle de 150m sur 160m. La salle des pas perdus couvre 3.600m². Elle est dominée par une coupole, à double niveau, qui culmine à cent mètres de hauteur. Elle se déploie sur deux niveaux, l'un bléité visible de la salle des pas perdus, l'autre, juste au-dessus, donnant accès à un lanterneau.

L'intérieur du palais est un véritable dédale de couloirs et d'escaliers qui donnent sur quelque 1.530 portes et aussi 1.513 fenêtres. Sur les hauteurs, au-dessus de l'entrée, deux salles étranges animent le palais : une salle de sport, parfois utilisée par des magistrats et des policiers, et une grande salle de spectacle, jamais utilisée, et reconvertie en dépôt d'archives... **J.-P. B.**

JOURNÉE PORTES OUVERTES

Visites de 9 à 17 heures, samedi

Le palais de justice de Bruxelles ouvrira ses portes dès 9 heures, à la place Poelaert. De 9 à 17 heures, visites guidées sur deux thèmes : « sur les traces d'un détenu » et « symboles et mçonnerie ». Parallèlement à cela, procès fictifs pour enfants, et tables d'informations. Pour les adolescents, il y aura notamment des ateliers de négociation (à 11h30 et 14h45) et aussi de plaidoiries (à 13h30). Des stands d'information seront également installés dans la salle des pas perdus, par la Ligue des familles, Assuralia, les universités (ULB, UCL, Saint-Louis), le parquet.